



Key Highlights

(FRAG O) 001 Tasking Order 002 dated 18 August 2020

1. General

- a. In order to reduce the risk of the entire staff being exposed to the virus, Corps/Squadron level COs are to maximize the use of virtual means for planning sessions and limit in-person contact to only those personnel who must meet to complete a specific planning task.
- b. Corps/Squadron meetings with sponsors, sponsoring committee, branch, parent committees and the League are to be conducted virtually.
- c. During in-person activities, staff shall be assigned to a cadet group and these cohorts shall train separately.
- d. Corps/Squadrons that must limit the number of participants to address PHMs shall not increase the number of training sessions per week.
- e. Corps/Squadrons shall limit themselves to 1 to 2 in-person training session(s) per week and 1 to 2 in-person supported training days per month.
- f. Corps/Squadron COs are to direct in advance of any approved activity who will be the authorized supervisor on duty for their unit's personnel.
- g. During the training year, Area OICs must approve in advance any activity for which the CO will be reporting for paid duty.
- h. In accordance with the CDS direction on the resumption of in-person activities for the CAF, there shall be no in-person music training conducted at any level of the CCOs until further notice,
- i. Additionally, no in-person RDAs or NDAs will be conducted before 15 January 2021.

2. Safety

- a. In addition to PHM, supervision ratios must be maintained at all times and a minimum of 1 supervisor shall be paid for each in-person activity.
- b. Prior to departing home for any in-person activities, all adult personnel and cadets will complete the COVID-19 Self-Assessment Tool.
- c. Anyone with symptoms of the regular influenza are not to report for duty to any in-person activities.
- d. NMMs will be worn at all times by all adult personnel and cadets at any in-person activities including Corps/Squadron activities.
- e. If a cadet or adult staff member reports that they cannot wear a NMM due to health restrictions, their participation is to be limited to virtual activities only and the RMLO must be advised through the chain of command. RMLO will advise the RCSU CO



- and place the appropriate participation limitation on the cadet/member's medical record.
- f. Procurement and distribution of reusable NMMs will not occur before 15 Oct 2020. In the interim, adult staff and cadets are allowed to bring their own disposable or reusable NMM.
 - g. When the sanitization/disinfection of facilities is not performed by the landlord then the corps/squadron staff are to do so in accordance with the Public Health Agency of Canada guide to cleaning and disinfecting public spaces.
 - h. Additionally, corps/squadron staff are to consult their applicable provincial or territorial health association/agency website for further guidance on local PHMs pertaining to the sanitization/disinfection of facilities.

3. Community Activities

- a. No Natl CJCR Sp Gp in-person Remembrance Day activity participation is authorized for 2020.
- b. As private citizens, cadets/parents can engage in charity work within their community where they feel comfortable. However, during the pandemic, no corps/squadron will be allowed to organize a charitable activity (i.e. volunteer for food drives, etc.) nor will they be allowed to use their communications or resources to promote it; it will not be a sanctioned cadet activity.

4. Priority for in-person activities from 1 Oct to 31 Dec 2020

- a. Residual 2019 ACR recognition activities.
- b. Senior cadet leadership development IOT prepare them to lead the active participation of cadets virtually.
- c. Enrolment and orientation activities for new cadets attracted to the Program via the online registration tool IAW CANCDTGEN 025/20.
- d. Mandatory, complimentary and optional training as per QSPs and local activity plan;
- e. All other activities, including any "open-house" events to attract new cadets, commemorative ceremonies or acts of remembrance must be planned to be delivered virtually.

5. Local Support Allocation

- a. Will not be used for the procurement of NMMs or COVID 19 related sanitization supplies as they are the responsibility of the CAF;
- b. Eligible LSA expenditures will be restricted to:
 - i. Facilities required for the administration and conduct of local program, including utilities;
 - ii. Purchase / rental of supplemental training equipment that enhances the delivery of the Program;
 - iii. Registration / entrance fees for optional activities; and
 - iv. Any other reasonable expenditures in support of the administration of the Corps/Squadron, not provided by the CAF, excluding all non-eligible expenditures as per CATO 17-34.

Task Order 002 - 2020-2021 Training Year dated 18 August 2020

1. Update – for in-person activities

- a. No in-person training/events/activities are to commence prior to 1 Oct 20. Virtual engagement may commence on 1 Sep 20 while preparations for in-person gatherings are underway.
- b. Facility and event checklists will need to be filled out by corps/squadron COs for approval by the Chain of command prior to allowing limited in-person activities for parade nights and subsequent activities.
- c. Virtual CTC completed Friday 14 Aug 2020 – We will be gathering lessons learned to apply to the upcoming cadet year.

2. Planning

- a. 1-30 Sep preparations may include staff meetings at the parade location (adults only) provided Public Health Measures (PHM) are adhered to.

3. Fundraising

- a. No in-person fundraising activities involving cadets and adult staff are authorized until further notice.

4. When training resumes

- a. Cadets and adult staff (CAF, CIs and volunteers) must inform their chain of command if they have been tested for COVID-19 and also the results.
- b. When the time comes for in person activities, non-medical masks (NMMs) will be provided by the CAF to all cadets and staff; however, in the interim, cadets and staff may use personally procured NMMs if they have them.
- c. Wearing of non-medical masks during in-person activities will be dependent on the local situation (e.g., school board direction, Provincial / Municipal regulations), ensuring 2m physical distancing. Additional direction may follow prior to 1 Oct 2020.
- d. If COVID awareness training is required for all occupants to enter a facility (i.e. an armoury), cadets will individually complete our online COVID training course and advise their corps/sqn staff of completion, prior to entering the facility.
- e. Previous direction regarding international cadet training/events remains extant. Given the state of COVID and global projections, no international cadet training/events will occur prior to 1 Sep 21; this includes all Exchanges (i.e. ISCA, IACE, Maple Leaf, etc.).
- f. Inter-provincial/territorial travel is limited to program participants who reside within one hour of a provincial/territorial border and must cross it in order to attend regular parade nights or other approved day only training activities. There will be no commercial air travel. Ground transport must be arranged and carried out in a manner that ensures 2 metre distancing between passengers, with appropriate cleaning protocol. Self-travel for any cadet activities is limited to within 1 hour of the parade location in order to maximize parental drop off / pick

up of their child. Exception to the 1 hour limitation will be approved by the RCSU CO.

- g. No overnight travel is authorized until further notice. This means, for example, day only field exercises and no recreational trips outside the 1-hour driving limitations.
- h. We are planning for day camps during the spring break 2021 period across Canada. Looking at up to approximately 6,000 cadets getting the opportunity and parents dropping them off and picking them up. We are exploring the use of local armouries, facilities with the focus being on safe, fun and exciting activities for the cadets.

5. Subsequent updates

- a. Subsequent direction will follow but not before 1 Nov 2020 in regards to CTCs for Summer 2021.

6. Update - Power Pilot Training Course (PPTC) and Glider Pilot Training Course (GPTC)

- a. The decision to conduct the PPTC and GPTC will be made by Comd Natl CJCR Sp Gp in the Nov/Dec 2020 timeframe.
- b. Note: Force generation of glider instructors will need to be the first priority to ensure viability of the glider program in the future.
- c. There is a plan to have a selection process for both GPTC and PPTC this training year.
- d. PPTC and GPTC could resume, conditions permitting, during summer 2021, but there are no guarantees that approval will be given to conduct these courses given COVID-19.
- e. Additionally, cadet familiarization flying (power and glider), could also resume, conditions permitting, but no earlier than summer 2021.



Faits saillants

O FRAG 001 - Attribution de l'ordre 002

1. Généralités

- a. Afin de réduire le risque d'exposition au virus par les membres du personnel, les Cmdt des corps/escadrons doivent maximiser l'utilisation des moyens virtuels pour les séances de planification et limiter les contacts en personne aux seuls membres du personnel qui doivent se réunir pour effectuer une tâche de planification spécifique.
- b. Les réunions des corps/escadrons avec les commanditaires, le comité répondant, la succursale, les comités de parents et la Ligue doivent être menées virtuellement.
- c. Lors des activités en personne, le personnel est affecté à une cohorte de cadets et ces cohortes doivent s'entraîner séparément.
- d. Les corps/escadrons qui doivent limiter le nombre de participants pour répondre aux MSP ne doivent pas augmenter le nombre de séances d'instruction par semaine.
- e. Les corps/escadrons doivent se limiter de 1 à 2 séance(s) d'instruction en personne par semaine et à 1 à 2 jours d'instruction en personne avec soutien par mois.
- f. Les Cmdt des corps/escadrons doivent désigner à l'avance, pour toute activité approuvée, la personne qui sera le superviseur autorisé en service pour le personnel de leur unité.
- g. Pendant l'année d'instruction, les O Resp de secteur doivent approuver à l'avance toute activité pour laquelle le Cmdt soumettra un rapport de solde pour le service rémunéré.
- h. Aucune ADER ou ADEN en personne n'aura lieu avant le 15 janvier 2021;

2. Sécurité

- a. En plus des MSP, les ratios de supervision doivent être maintenus en tout temps et un minimum de 1 superviseur doit être payé pour chaque activité en personne.
- b. Avant de quitter le domicile pour toute activité en personne, tout le personnel adulte et tous les cadets doivent remplir l'outil d'auto-évaluation relatif à la COVID-19.
- c. Toute personne présentant des symptômes de la grippe ordinaire ne doit pas se présenter au travail pour des activités en personne.
- d. Les MNM seront portés en tout temps par tout le personnel adulte et tous les cadets lors de toute activité en personne, y compris les activités du corps/de l'escadron.
- e. Si un cadet ou un membre du personnel adulte signale qu'il ne peut pas porter un MNM en raison de problèmes de santé, sa participation doit se limiter à des activités virtuelles uniquement et l'OLMR doit en être informé par la chaîne de

- commandement. L'OLMR en informera le Cmdt de l'URSC et inscrira la limite de participation appropriée dans le dossier médical du cadet ou du membre.
- f. L'approvisionnement et la distribution des MNM réutilisables n'auront pas lieu avant le 15 octobre 2020.
 - g. Lorsque la désinfection des installations n'est pas effectuée par le propriétaire, le personnel du corps/de l'escadron doit le faire conformément au guide de l'Agence de la santé publique du Canada sur le nettoyage et la désinfection des espaces publics.
 - h. De plus, le personnel du corps/de l'escadron doit consulter le site Web de l'association/agence de santé de sa province ou de son territoire pour obtenir de plus amples renseignements sur les MSP locales concernant le nettoyage et la désinfection des installations.

3. Activités communautaires

- a. Aucune participation en personne aux activités du jour du Souvenir du Gp S Nat CRJC n'est autorisée pour 2020.
- b. En tant que simples citoyens, les cadets et les parents peuvent participer à des activités caritatives au sein de leur communauté quand ils se sentent à l'aise de le faire. Toutefois, pendant la pandémie, aucun corps/escadron ne sera autorisé à organiser une activité caritative (c.-à-d. le bénévolat pour les collectes de nourriture, etc.) ni ne sera autorisé à utiliser ses moyens de communication ni ses ressources pour en faire la promotion;

4. Priorité aux activités en personne du 1 oct au 31 déc 2020

- a. Les autres activités de reconnaissance de la CRA 2019.
- b. Le perfectionnement en leadership des cadets seniors afin de les préparer à guider la participation active des cadets virtuellement.
- c. Les activités d'inscription et de bienvenue organisées pour les nouveaux cadets attirés par le Programme et planifiées au moyen de l'outil d'inscription en ligne conformément au CANCDTGEN 025/20.
- d. L'instruction obligatoire, complémentaire et facultative selon les NQP et le plan d'activité local;
- e. Toutes les autres activités, y compris les événements « portes ouvertes » destinés à attirer de nouveaux cadets, les cérémonies commémoratives ou les actes de souvenir, doivent être planifiées de manière à être réalisées virtuellement.

5. Allocation de soutien local (ASL)

- a. L'ASL ne sera pas utilisée pour l'achat de MNM ou de fournitures de nettoyages liés à la COVID 19. Ces dépenses relèvent de la responsabilité des FAC;
- b. Les dépenses ASL admissibles seront limitées aux suivantes :
 - i. Installations requises pour l'administration et la conduite du programme local, y compris les services de fournisseurs (eau, gaz, électricité, etc.);
 - ii. Achat/location de matériel d'instruction supplémentaire qui améliore la prestation du Programme;
 - iii. Frais d'inscription/d'entrée pour les activités optionnelles; et

- iv. Toute autre dépense raisonnable à l'appui de l'administration du corps/de l'escadron, non prévue par les FAC, à l'exclusion de toutes les dépenses non admissibles selon les OAIC 17-34.

Attribution de l'ordre 002 - Année d'instruction 2020-2021

1. Mise à jour pour les activités en personne

- a. Aucun entraînement/événement/activité ne commencera avant le 1 oct 2020.
L'engagement virtuel peut débuter à compter du 1 sept 2020 pendant que les préparatifs pour les rencontres en personne sont en cours.
- b. Les listes de vérification pour les installations et les événements devront être remplies par les Cmdt des corps/escadrons pour approbation par la chaîne de commandement avant d'autoriser les activités en personne pour les soirées d'entraînement et les activités ultérieures.
- c. Le CEC virtuel s'est terminé le vendredi 14 août 2020 – Nous rassemblerons les leçons apprises afin de les appliquer à la prochaine année de cadet.

2. Planification

- a. La préparation du 1 au 30 sept peut inclure des rencontres du personnel au lieu d'entraînement (adultes seulement), à condition que les Mesures de santé publique (MSP) soient respectées.

3. Financement

- a. Aucune activité de financement en personne impliquant des cadets et du personnel adulte n'est autorisée jusqu'à nouvel ordre.

4. Lorsque l'entraînement reprendra

- a. Les cadets et le personnel adulte (FAC, IC et bénévoles) doivent informer leur chaîne de commandement s'ils ont été testés pour la COVID-19 ainsi que leurs résultats.
- b. Lorsqu'il sera le temps de reprendre les activités en personne, des masques non médicaux (MNM) seront fournis par les FAC à tous les cadets et le personnel. Par contre, dans l'intérim, les cadets et le personnel peuvent utiliser leur MNM personnel s'ils en possèdent.
- c. Le port de masques non médicaux pendant les activités en personne dépendra de la situation locale (par ex. la direction de l'école, les règlements des provinces/municipalités), tout en assurant une distance physique de 2 m. Des directives supplémentaires pourraient suivre avant le 1 oct 2020.
- d. Si une formation de sensibilisation à la COVID est requise pour tous les occupants pour accéder à des installations (ex. un manège militaire), les cadets complèteront de façon individuelle notre cours de formation COVID en ligne et informeront le personnel de leur corps/escadron qu'ils ont complété le cours avant d'entrer dans les installations.
- e. Les directives précédentes concernant l'entraînement/événements internationaux des cadets sont toujours en vigueur. En raison de l'état actuel de la COVID et des projections générales; aucun entraînement/événement de cadets international ne se tiendra avant le 1^{er} sept 2021. Ceci inclut tous les échanges (ex. AICM, EICA, Maple Leaf, etc.)

- f. Les voyages interprovinciaux/territoriaux sont limités aux participants du Programme qui résident à moins d'une heure de la frontière provinciale/territoriale et qui doivent traverser cette frontière pour participer aux soirées d'entraînement ou toute autre journée approuvée d'activité d'entraînement de jour seulement. Il n'y aura pas de voyages par vols commerciaux. Le transport terrestre doit être organisé et effectué de manière à assurer une distance de 2 mètres entre les passagers, avec un protocole de nettoyage approprié. Les déplacements des cadets sont limités à une heure maximum du lieu habituel d'entraînement afin de maximiser le dépôt et le ramassage de l'enfant par les parents. Toute exception à cette limite d'une heure sera approuvée par le commandant de l'URSC.
- g. Aucun voyage de nuit n'est autorisé jusqu'à nouvel ordre. Cela signifie, par exemple, des exercices aventureux de jour seulement et aucun voyage récréatif en dehors des limitations d'une heure de route.
- h. Nous prévoyons des camps de jour pendant la période des vacances de printemps 2021 dans tout le Canada. Il est prévu qu'environ 6 000 cadets aient l'occasion de participer à ces camps et que les parents puissent venir les déposer et les récupérer. Nous étudions la possibilité d'utiliser les manèges militaires et des installations locales, en mettant l'accent sur des activités sécuritaires, amusantes et excitantes pour les cadets.

5. Mises à jour ultérieures

- a. Des directives ultérieures concernant les CEC pour l'été 2021 suivront, mais pas avant le 1^{er} nov 2020.

6. Mise à jour – Cours de formation de pilote d'avion (CFPA) et Cours de formation de pilote planeur (CFPP)

- a. La décision de conduire le CFPA et le CFPP sera prise par le Cmdt du Gp S Nat CRJC durant la période de nov/déc 2020.
- b. Note: La génération de la force pour les instructeurs de planeur sera notre première priorité pour assurer la viabilité du programme de planeur dans le futur.
- c. Un processus de sélection est prévu pour le CFPA et le CFPP pour cette année de formation.
- d. Le CFPA et le CFPP pourraient revenir, si les conditions le permettent, au cours de l'été 2021. Toutefois, il n'y a aucune garantie que l'approbation sera donnée pour conduire ces cours en raison de la COVID-19.
- e. De plus, les vols de familiarisation des cadets (avion et planeur) pourraient également reprendre, si les conditions le permettent, mais pas avant l'été 2021.